

CCIGinfo

Bulletin d'information de la
Chambre de commerce, d'industrie
et des services de Genève



Commerce international

Dans la série des *Market Focus* de la CCIG, l'**Estonie** a pu dévoiler ses nombreux atouts digitaux.

► PAGE 5

Finance durable

Genève est une pionnière en matière de finance durable. Interview de **Patrick Odier**.

► PAGE 6

Grand Prix de l'économie

Les entreprises dans leur ensemble ainsi que les acteurs de la santé ont été récompensés cette année.

► PAGE 9

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

L'initiative sur les « entreprises responsables » : un texte qui rate sa cible

Le 29 novembre prochain, le peuple suisse se prononcera sur l'initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement ». Si la démarche est louable, l'initiative rate sa cible. Un refus de l'initiative ne signifierait néanmoins pas le statu quo, bien au contraire. Car il amènerait l'entrée en vigueur de nouvelles obligations pour les entreprises, par le biais du contre-projet indirect adopté par le Parlement.



L'initiative, lancée par un grand nombre d'organisations non gouvernementales (ONG) dont Greenpeace, Amnesty International ou encore Swissaid, demande que les entreprises ayant leur siège en Suisse s'engagent à respecter les droits humains et les normes environnementales à l'étranger, c'est-à-

dire qu'elles fassent leurs affaires de manière responsable et avec une diligence raisonnable. Si la démarche est louable, l'initiative rate sa cible. En effet, les moyens préconisés feraient de notre pays le gendarme mondial de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), avec des conséquences importantes

pour la compétitivité des entreprises suisses ainsi que pour l'ordre juridique du pays

En introduisant une notion de « pouvoir économique » exercé par une entreprise sur une autre, ce texte rendrait les entreprises suisses responsables directement – et sans

faute de leur part – du comportement de toutes les sociétés qui travaillent pour elles ainsi que pour l'ensemble de la chaîne de valeur. Aucun autre pays n'a de règles aussi étendues en matière de responsabilité. Unique au niveau international, l'initiative ne vise que les entreprises suisses, ce qui introduirait un désavantage concurrentiel extrêmement pénalisant. De ce fait, la CCIG recommande de rejeter l'initiative et de lui préférer le contre-projet indirect, qui renforcerait les obligations des entreprises, sans toutefois aller aussi loin que l'initiative.

Les entreprises en comptent parfois des milliers, par exemple dans le négoce de matières premières agricoles, où les producteurs sont souvent organisés en coopératives regroupant des milliers de familles : un nombre de relations évidemment impossible à contrôler. Même les entreprises suisses qui n'exportent pas, mais qui achètent des composants à l'étranger s'exposent à des violations potentielles des législations environnementales ou du droit du travail par leurs fournisseurs, voire par les sous-traitants de ces derniers.

Les PME ciblées par l'initiative

Les initiants affirment dans leur argumentaire que « les petites et moyennes entreprises (PME) sont exclues, sauf si leur principal domaine d'activité se situe dans un secteur à haut risque, comme le commerce du diamant ». En réalité, toutes les PME seraient touchées.

Des sanctions prévues pour un contrôle impossible

Cette initiative risque de provoquer d'importants dégâts à l'économie helvétique dans son ensemble et menace les emplois et les investissements en Suisse et à l'étranger. Aucune firme ne connaît tous ses fournisseurs et leurs sous-traitants.

suite page 2

Entreprises, appropriiez-vous
la campagne « Nos entreprises,
notre avenir » grâce au kit de
visuels disponible sur le site !



www.nosentreprisesnotreavenir.ch

NOS
ENTREPRISES
NOTRE
AVENIR



NATHALIE **HARDYN**
Directrice politique



Refuser une initiative extrême pour faire passer un contre-projet résolument progressiste !

Le 29 novembre, le peuple suisse sera appelé aux urnes pour se prononcer sur une initiative à la séduction fatale. Cette initiative exige des entreprises ayant leur siège en Suisse un devoir accru de diligence en matière de droits humains et de normes environnementales. Les entreprises manquant à ce devoir de diligence devraient répondre pénalement des dommages causés. Les entreprises suisses seront également responsables des actes de leurs fournisseurs, même quand ces derniers se trouvent à l'étranger. Autrement dit, l'initiative présume de la culpabilité de nos firmes, déjà mises en difficulté par la crise que nous traversons, tout en leur ajoutant une charge administrative kafkaïenne si elles veulent s'exonérer de toute défaillance.

Le danger du texte soumis en votation est qu'il se base sur un objectif qui, au fond, fait l'unanimité: le respect des droits humains et des normes environnementales partout dans le monde. La vaste majorité des acteurs économiques ont d'ailleurs déjà mis en œuvre diverses mesures dans ce sens.

Mais en fait, sous couvert de moraliser les activités économiques, l'initiative met les PME de notre pays face à des obstacles gigantesques, qui s'ajoutent aux difficultés nées de la crise sanitaire. Car ce sont bien elles qui sont en première ligne et non les « multinationales », terme qu'agitent les initiants pour faire croire que seules quelques grandes firmes aux reins solides sont concernées. Comment peut-on imaginer un instant qu'une entreprise ait les moyens de contrôler systématiquement ses relations d'affaires à l'étranger, y compris ses fournisseurs et leurs sous-traitants, voire les sous-traitants des sous-traitants ? Et comment imaginer que seules les entreprises suisses soient soumises à cette obligation ?

Certes, la CCIG regrette que le contre-projet indirect finalement adopté par le Parlement n'ait pas été la version initiale du Conseil national. Néanmoins, il oblige les entreprises à la transparence, à la diligence et, ce n'est pas sa moindre qualité, il est prêt à entrer en vigueur immédiatement, alors que l'initiative devrait d'abord faire l'objet d'une législation d'application. Pour que le contre-projet passe la rampe, il convient donc de rejeter fermement l'initiative.

ÉDITORIAL

suite de la page 1 ▶

Les allègements prévus pour elles, notamment pour l'obligation de diligence, n'y changent rien. Le projet touchera presque toutes les entreprises par effet domino. Par ailleurs, les obligations de contrôle et les risques de responsabilité auxquels les PME seraient confrontées entraîneraient une augmentation considérable du travail administratif et des frais qu'elles ne pourraient assumer, tout cela au préjudice de leur compétitivité. Dans la conjoncture actuelle, le tissu économique suisse ne peut pas se permettre de telles expériences.

Un renversement du fardeau de la preuve

L'initiative introduit un autre principe problématique, le renversement du fardeau de la preuve. Toute entreprise sera considérée comme coupable de ce dont on l'accuse, à moins de prouver le contraire. Elle balaye ainsi les prin-

cipes de base de la présomption d'innocence. Les entreprises suisses petites ou grandes deviendraient la cible de menaces et de plaintes civiles permanentes. Elles auraient besoin de ressources considérables pour prouver constamment leur bonne foi.

De nombreuses entreprises intègrent la RSE dans leur stratégie

Prendre des mesures raisonnables pour prévenir une atteinte aux droits de l'homme et à l'environnement n'est pas une option, mais un devoir pour toute entreprise dans le cadre de ses activités en Suisse et à l'étranger.

La grande majorité des entreprises ont déjà pris conscience ces dernières années de leurs responsabilités envers l'environnement et l'être humain. Les acteurs économiques suisses prennent ce thème très à cœur et nombreuses sont les entre-

prises qui ont incorporé la RSE dans leur stratégie d'entreprise. C'est d'autant plus important dans un contexte globalisé.

Un NON à l'initiative est un OUI au contre-projet indirect

Il convient toutefois de renforcer la responsabilité des entreprises de sorte à favoriser davantage de transparence en matière de droits humains et de l'environnement. Le contre-projet indirect à l'initiative, soutenu par une majorité du Parlement, mise sur des instruments connus, pratiqués et coordonnés à l'échelle internationale.

La réforme ne régleme pas explicitement la responsabilité de la maison-mère pour les entreprises contrôlées à l'étranger. Les obligations se concentrent sur un devoir de diligence dans les domaines des « minerais de conflit » et du travail des enfants. Seules les sociétés dites

Texte de l'initiative Art. 101a Responsabilité des entreprises

¹ La Confédération prend des mesures pour que l'économie respecte davantage les droits de l'homme et l'environnement.

² La loi règle les obligations des entreprises qui ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur établissement principal en Suisse, conformément aux principes suivants :

a. les entreprises doivent respecter également à l'étranger les droits de l'homme internationalement reconnus et les normes environnementales internationales; elles doivent veiller à ce que ces droits et ces normes soient également respectés par les entreprises qu'elles contrôlent; les rapports effectifs déterminent si une entreprise en contrôle une autre; un contrôle peut de fait également être exercé par le biais d'un pouvoir économique;

b. les entreprises sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable; elles doivent notamment examiner quelles sont les répercussions effectives et potentielles sur les droits de l'homme internationalement reconnus et sur l'environnement, prendre des mesures appropriées en vue de prévenir toute violation des droits de l'homme internationalement reconnus et des normes environnementales internationales, mettre fin aux violations existantes et rendre compte des mesures prises; ces obligations s'appliquent aux entreprises contrôlées ainsi qu'à l'ensemble des relations d'affaires; l'étendue de cette diligence raisonnable est fonction des risques s'agissant des droits de l'homme et de l'environnement; lorsqu'il règle l'obligation de diligence raisonnable, le législateur tient compte des besoins des petites et moyennes entreprises qui ne présentent de tels risques que dans une moindre mesure;

c. les entreprises sont également responsables du dommage causé par les entreprises qu'elles contrôlent lorsque celles-ci violent des droits de l'homme internationalement reconnus ou des normes environnementales internationales dans l'accomplissement de leur activité; elles ne le sont pas au sens de la présente disposition si elles prouvent qu'elles ont fait preuve de toute la diligence prévue à la let. b pour prévenir le dommage ou que leur diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire;

d. les dispositions édictées sur la base des principes définis aux let. a à c valent indépendamment du droit désigné par le droit international privé.

suite page 3 ▶

Informatique pour entreprises

dc

L'équipe dci prend vos questions et vos besoins très au sérieux

Vous disposez d'un service proactif, attentif et qualifié pour garantir la performance de votre informatique

Faites votre métier dans les meilleures conditions numériques

Prenez contact sans engagement pour en savoir plus :
jose.dimunno@dcinet.ch 022 566 02 70 www.dcinet.ch

Nos prestations

Solutions de TELETRAVAIL
Simplicité pour vos collaborateurs
Sécurité pour vos données

d'intérêt public devraient rendre un rapport. Ce projet n'introduit pas de nouvelles normes, mais prévoit de nouvelles obligations, tout en mettant l'accent sur la transparence plutôt que sur des batailles juridiques devant les tribunaux suisses.

Un soutien de la CCIG au contre-projet

« Les entreprises doivent être responsables, mais nous ne pouvons nous permettre de présumer de la culpabilité des entreprises et leur ajouter une charge administrative kafkaïenne

pour s'extraire de cette culpabilité présumée », argumente Nathalie Hardyn, directrice du Département politique de la CCIG. Cette dernière soutient donc le contre-projet indirect, sensé, qui tient compte des réalités des entreprises. Un refus de l'initiative ne signifierait donc pas le statu quo, bien au contraire. Un NON est en réalité un OUI à de nouvelles obligations pour les entreprises. Le contre-projet indirect entrerait immédiatement en vigueur, dotant la Suisse de l'une des législations les plus sévères au monde. Refuser l'initiative le 29 novembre prochain signifie un pas en avant, qui amènera davantage de transparence. Cette transparence s'appuie sur des standards internationaux, et ne pénalisera pas la compétitivité de l'économie suisse. ■

plus sévères au monde. Refuser l'initiative le 29 novembre prochain signifie un pas en avant, qui amènera davantage de transparence. Cette transparence s'appuie sur des standards internationaux, et ne pénalisera pas la compétitivité de l'économie suisse. ■

Tableau comparatif Initiative – contre-projet indirect (source OFJ ¹)	Initiative populaire « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement »	CONTRE-PROJET INDIRECT ADOPTÉ PAR LE PARLEMENT	
<p>CHAMP D'APPLICATION Entreprises suisses</p>	<p>Toutes les entreprises dont le siège statutaire, l'administration centrale ou l'établissement principal est en Suisse.</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'exception des « PME à faible risque » 	<p>Obligation d'établir des rapports sur les questions non financières</p> <p>Sociétés d'intérêt public et grands instituts financiers (par ex. banques ou assurances)²</p>	<p>Devoir de diligence et obligation d'établir des rapports sur les minerais provenant de zones de conflit et le travail des enfants</p> <p>Minerais provenant de zones de conflit Toutes les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> à partir de volumes d'importation et de traitement définis par le CE <p>Travail des enfants Toutes les entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'exception des « entreprises à faible risque » à l'exception des PME
<p>CONTENU DES OBLIGATIONS de la SOCIÉTÉ-MÈRE (qui s'étendent à ses filiales et à l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement)</p>	<p>Devoir de diligence (y compris obligation d'établir des rapports) dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement</p>	<p>Obligation d'établir des rapports sur les questions non financières: questions environnementales, sociales, de personnel, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption</p>	<p>Devoir de diligence (y compris obligation d'établir des rapports) dans les domaines des minerais provenant des zones de conflit et du travail des enfants</p>
<p>RESPONSABILITÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle responsabilité des entreprises: responsabilité des entreprises suisses devant les tribunaux suisses pour le comportement fautif de leurs filiales et des sous-traitants qui dépendent d'elles économiquement à l'étranger → pas de responsabilité si elles prouvent qu'elles ont fait preuve de toute la diligence nécessaire Responsabilité devant les tribunaux étrangers des filiales et des sous-traitants qui dépendent économiquement d'une entreprise suisse à l'étranger (comme actuellement) 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de responsabilité des entreprises suisses en cas de comportement fautif de leurs filiales ou de sous-traitants qui dépendent d'elles économiquement Responsabilité devant les tribunaux étrangers des filiales et des sous-traitants qui dépendent économiquement d'une entreprise suisse à l'étranger (comme actuellement) 	
<p>SANCTIONS PÉNALES</p>	<p>-</p>	<p>Amende jusqu'à 100 000 francs³ en cas de violation l'obligation d'établir des rapports</p>	

¹ <https://tinyurl.com/ejpdadmin>

² À partir d'un effectif de 500 collaborateurs et d'un total du bilan de CHF 20 millions ou d'un chiffre d'affaires de CHF 40 millions au cours de deux exercices consécutifs, à elles seules ou conjointement avec une ou plusieurs entreprises suisses ou étrangères qu'elles contrôlent.

³ Chiffre ajouté par les auteurs de l'article pour davantage de clarté.

COMMUNIQUEZ CIBLÉ AVEC LA CCIG!

Pour toucher directement les décideurs genevois, placez une annonce dans l'un des vecteurs d'information de la CCIG :

- ▶ Le magazine CCIGinfo, tiré à 3800 exemplaires, paraît onze fois par an.
- ▶ La newsletter électronique, l'eCCIG, est envoyée une fois par semaine à près de 7150 destinataires.



Pour obtenir les spécifications techniques et les tarifs ▶



VOTATION DU 29 NOVEMBRE 2020



Deux autres objets sous la loupe

La CCIG recommande de rejeter l'initiative « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » et de soutenir la création d'une zone industrielle et artisanale au lieu-dit « Sous-Forestal ». Voici pourquoi.



L'initiative populaire « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » demande d'interdire à la Banque nationale suisse (BNS), aux fondations et aux institutions de la prévoyance publique et professionnelle de financer les producteurs de matériel de guerre. Elle prévoit en outre que la Confédération s'engage sur les plans national et international en faveur de la mise en place de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances.

Selon la disposition constitutionnelle proposée, sont réputées producteurs de matériel de guerre les entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires annuel provient de la production de matériel de guerre. Les équipements de déménagement humanitaire ainsi que les armes de chasse et de sport, et leurs munitions, sont explicitement exclus de l'interdiction de financement. Par « financement d'un producteur de matériel de guerre », le texte de l'initiative entend le fait de lui octroyer un crédit, un prêt, une donation ou un avantage financier comparable, de prendre une participation dans la société, par exemple en acquérant des

actions ou des titres, et d'acquérir des parts de certains produits financiers, tels que les placements collectifs de capitaux et les produits structurés qui contiennent des parts de producteurs de matériel de guerre.

Le Conseil fédéral recommande le rejet de l'initiative sans contre-projet, de même que le Parlement.

Position de la CCIG

La CCIG recommande le rejet de cette initiative qui définit trop largement les « producteurs de matériel de guerre », intégrant ainsi un grand nombre d'entreprises et de PME dans la définition. Par ailleurs, les types de financement que l'initiative propose d'interdire sont trop larges. La mise en œuvre du texte imposerait donc de lourdes restrictions et aurait des conséquences financières négatives.

Les institutions de prévoyance publique et professionnelle, à savoir les caisses de pension et les fonds de compensation AVS/AI/APG devraient renoncer à leur stratégie d'investissement dans des fonds bien diversifiés, qui

repose déjà en partie sur des principes éthiques. Selon la stratégie adoptée, la situation pourrait entraîner une diversification insuffisante des portefeuilles et menacerait la santé financière de certains d'entre eux. Cette interdiction de financement affecterait également le secteur suisse des banques et des assurances, ainsi que l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux. Pour les banques suisses, elle imposerait une grande rigueur aux activités de gestion de fortune et d'octroi de crédits, ce qui réduirait l'attrait de la place financière suisse.

Création d'une zone industrielle et artisanale exclusivement affectée à des activités de recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Sous-Forestal »

La loi prévoit la modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy, dans un périmètre entre les routes de Forestal et des Allues. Il y est prévu la création d'une zone industrielle et artisanale en vue du recyclage des matériaux minéraux par

l'entreprise La Sablière du Cannelet SA. La loi a pour but de normaliser la situation de ladite entreprise en adaptant le statut des zones du périmètre concerné (donc un déclassement de la zone agricole), afin qu'elle puisse continuer d'exercer en toute légalité et pérenniser son activité déjà vieille de 30 ans sur ce site. La loi prévoit également que l'entreprise s'adapte aussi aux nouvelles normes environnementales en matière de recyclage des déchets.

Les activités de l'entreprise en question sont jusqu'ici illégales du point de vue de la loi. Cependant, il semble très compliqué d'imaginer déplacer les activités du site Sous-Forestal vers un autre lieu. Il est reconnu que le site actuel étant proche des gravières, il est stratégique pour l'évacuation et recyclage des déchets.

Position de la CCIG

La CCIG recommande de soutenir la loi de déclassement. En effet, les parcelles concernées par le projet sont occupées depuis une trentaine d'années par l'une des principales entreprises actives

dans le recyclage des matériaux sur le canton. Celle-ci, qui traite annuellement environ 150 000 tonnes de matériaux divers, joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs cantonaux dans ce domaine. Elle est en outre située dans une région du canton qui ne possède pas d'autre installation de ce type. Le site dispose également d'une bonne accessibilité routière, loin des zones fortement urbanisées.

Le classement en zone industrielle et artisanale des parcelles concernées, préalable indispensable à la dépose d'une requête en autorisation d'exploiter pour une installation de recyclage des déchets, permettrait de régulariser la situation de La Sablière du Cannelet SA et de pérenniser une activité nécessaire au canton pour la valorisation des matériaux minéraux. Elle permettrait aussi d'imposer à l'entreprise, au moyen de l'autorisation d'exploiter, la mise en œuvre de mesures de protection et de compensation dans les différents domaines de l'environnement (via une étude d'impact) ainsi qu'un cadre réglementaire à son fonctionnement. ■

Prises de position de la CCIG

Objets fédéraux

Objet n°1: IN « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » **NON**

Objet n°2: IN « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » **NON**

Objets cantonaux

Objet n°1: Art. 29 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées **SANS POSITION**

Objet n°2: Modification des limites de zones sur le territoire de la commune d'Avusy **OUI**

La CCIG consultée sur le climat



Le 27 novembre 2019, l'Association suisse pour la protection du climat a déposé l'initiative populaire sans étiquette politique **Pour un climat sain** (initiative pour les glaciers) sous la forme d'un projet rédigé. Cette initiative a abouti avec 113 125 signatures valables et, le 3 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé de lui opposer un contre-projet direct.

Le contre-projet direct, que le Conseil fédéral soumet à la consultation, prévoit également un objectif de zéro émission nette d'ici 2050 mais, à la différence de l'initiative populaire, n'interdit pas les énergies fossiles et laisse ouverte la question de savoir si les émissions de CO₂ devront être neutralisées par des puits de carbone en Suisse ou à l'étranger.

Les Membres de la CCIG sont invités à faire parvenir leurs remarques par courriel à Morgan Tinguely (m.tinguely@ccig.ch) d'ici au 15 novembre 2020 afin de contribuer à la réponse de la CCIG.

LA DOCUMENTATION PEUT ÊTRE CONSULTÉE SUR LE SITE: <https://tinyurl.com/y5jxve5u>

COMMERCE INTERNATIONAL

Digitalisation : l'Estonie tend la perche à la Suisse !

Avec 99 % des services publics en ligne, l'Estonie est un exemple pour de nombreux pays, dont la Suisse. Le dernier Market Focus organisé a été l'occasion de mieux faire connaissance avec ce pays.



De gauche à droite : Philippe Thévoz, vice-président d'eGovernment Systems; Luukas Ilves, chef de l'innovation de Guardtime; Maarja Kadajane, de l'Estonian Mission; Eren Zekioglu, chef des opérations et de l'informatique de Gunvor Group; Vincent Subilia, directeur général de la CCIG.

Quand on évoque l'Estonie, le consommateur helvétique sait que ce pays balte est grand pourvoyeur de filets de perche. Mais c'est surtout en matière de digitalisation que cet Etat est promis à un bel avenir. Avec à peine 1,3 million d'habitants, il peut être qualifié de « digital nation ». Il ne faut que quelques heures pour démarrer une entreprise et quelques minutes pour déclarer ses impôts. 99 % des services publics sont en ligne. Mieux : une information déjà demandée à un citoyen et déjà entrée dans le système ne peut pas l'être une seconde fois, par un service différent. C'est aussi l'un des pays d'Europe les plus avancés en innovation technologique, grâce à un écosystème pensé pour la R&D. Ce marché a donc de quoi séduire des entreprises helvétiques qui veulent étendre leurs prestations dans le monde entier. Maarja Kadajane, de la Mission permanente de la République d'Estonie auprès de l'ONU, a brossé les caractéristiques de ce pays pas plus grand que la Suisse, mais « dont la population adulte est à 85 % au moins bilingue ». Des centaines de start-ups ont été séduites par des conditions cadre attrayantes et son goût pour l'innovation, dont la blockchain ou la robotisation.

Message du Premier ministre estonien

Le Premier ministre estonien Jüri Ratas a tenu à enregistrer un message vidéo destiné aux participants pour montrer sa volonté d'ouverture. « Les entreprises intéressées à développer leur digitalisation trouveront dans ce marché de multiples opportunités », estime Toomas Kukk, ambassadeur d'Estonie en Suisse. D'ailleurs, la société allemande Kühne + Nagel, l'un des leaders de la logistique, a été attirée en 2006 déjà par ce pays précurseur. Pour son CIO Martin Kolbe, « ces technologies permettent d'améliorer sensiblement l'efficacité et les coûts ». Mais le but n'est pas que de maximiser les profits, c'est surtout de mieux préserver l'environnement ou de parfaire les formations de son personnel.

Même enthousiasme du côté de Gunvor Group, spécialisé dans le négoce de matières premières. « Nous y avons établi un centre de R&D informatique et investi dans des opérations très rentables », témoigne son chef des opérations et de l'informatique Eren Zekioglu.

Avancées dans la cybersécurité et l'e-santé

Pour Luukas Ilves, chef de l'innovation de Guardtime, qui sécurise le

traitement des données au moyen de la blockchain, « une coopération avec des pionniers du numérique est nécessaire pour faire progresser la cybersécurité ». SICPA, spécialisée dans l'authentification, est également bien placée pour témoigner de l'importance de la traçabilité des données. « Pour garantir l'origine et la sécurité de documents, il faut des compétences croisées que les marchés suisse et estonien peuvent offrir », estime à son tour Philippe Thévoz, vice-président d'eGovernment Systems.

Parmi les applications concrètes de cette économie, l'e-santé. Tallinn a notamment passé récemment un accord avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), basée à Genève, pour établir un « certificat international de vaccination Covid » intégrant une technologie blockchain sécurisée.

À cette occasion, mentionnons toutefois que l'Estonie n'est pas seule sur les rangs puisque l'International Chamber of Commerce (ICC) et SGS ont élaboré l'« AOK pass ». Ce support fournit une copie numériquement authentifiée de ses dossiers médicaux, approuvée par un professionnel et accessible uniquement par l'utilisateur. ■

Une semaine « virtuelle » bienvenue



De g. à d. : Vincent Subilia, CCIG; Prof. Richard Baldwin, IHEID; Dmitry Grozoubski, organisateur de la Geneva Trade Week; l'Ambassadeur Didier Chambovay.

Organisée pour combler le vide laissé par l'annulation du Forum public de l'OMC, la **Geneva Trade Week**, soutenue par la CCIG, a réuni fin septembre quelque 2500 participants, décideurs politiques, chefs d'entreprise ou universitaires, qui ont entendu 260 orateurs s'exprimer lors de 61 sessions virtuelles s'articulant autour de cinq thèmes d'actualité. Elle a ainsi notam-

ment abordé la durabilité, la redynamisation de l'OMC ou le commerce numérique.

« Nous espérons que cet événement marquera le début de nombreuses interactions entre la Genève internationale et la communauté d'affaires genevoise », se réjouit Dmitry Grozoubski, directeur exécutif de la Geneva Trade Platform, organisatrice de l'événement. ■

■ POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.genevatradeweek.ch

EXPORT

Les PME guidées pour atteindre des marchés émergents

La CCIG et la Haute école de gestion de Genève ont mis en place une prestation d'accompagnement à l'export pour les PME souhaitant rebondir ou diversifier leurs ventes en direction des marchés émergents.

Les économies des pays émergents constituent l'une des pistes d'avenir des échanges internationaux. En 2020, elles représentaient déjà plus de 60 % de la richesse mondiale. Sous l'intitulé « Relance économique : comment accéder aux marchés des pays émergents ? », un webinar a été organisé récemment, en partenariat avec la Haute école de gestion de Genève (HEG) et le soutien du Centre de Compétences Numériques de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse Occidentale.

Philippe Régner, chargé de cours, et Anthony Mouchard, assistant, tous deux de la HEG, ont notamment expliqué comment mobiliser des ressources internes à l'entreprise et comment accéder depuis la

Suisse à des services externes publics-privés d'accompagnement. Puis, ils ont évoqué les prestations Export+ et Export++, qui permettent aux PME membres de la CCIG d'être accompagnés par des experts senior en commerce international et marchés émergents ainsi que par des conseillers junior en cours de spécialisation de la HEG.

Ces services vont s'étendre aux autres Chambres de commerce latines. **Export++**, qui doit être lancé au 1^{er} trimestre 2021, offrira un diagnostic d'exportation, ainsi qu'un accompagnement des premières transactions à opérer (services commerciaux, juridiques, financiers et logistiques). Par le biais d'une plateforme digitale, les PME pourront trouver des clients sur les marchés émergents difficiles d'accès. ■

Les entreprises intéressées sont invitées à faire connaître leurs projets d'export et à prendre contact le plus tôt possible avec Philippe Régner, philippe.regner@hesge.ch

■ POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.ccig.ch/market

FINANCE DURABLE

Genève a tous les atouts en mains

Loin d'être une mode ou une tendance « marketing », la finance durable est un outil puissant pour fabriquer un monde plus juste et plus équilibré. Et Genève en est la pionnière grâce à la conjonction de la présence sur son sol des acteurs qui définissent les objectifs du développement durable et de son savoir-faire en matière financière.



Pour **Patrick Odier**, associé-gérant Senior du groupe Lombard Odier, le constat est clair : « les dommages créés à l'environnement et à la société en général – il n'y a qu'à voir l'augmentation des inégalités – nous montre que notre modèle économique touche à ses limites ». Mais cela n'implique pas de militer pour la décroissance. Il faut au contraire être pragmatique et « découpler la croissance de ses effets négatifs : on peut en réduire les externalités négatives, voire reconstruire ce qui a été détruit. À l'avenir, les entreprises qui ne réduisent pas leurs émissions de CO₂ feront face à des difficultés car leur coût d'exploitation augmentera, tout comme leur coût du capital. »

Le capital : l'un des moyens de la transition

La transition vers une économie plus durable est fermement engagée, portée par les forces du marché : les citoyens peuvent opérer des choix au travers des produits qu'ils consomment ; les politiques, qui sont le reflet de la vox populi, peuvent influencer par la réglementation (la finance, p. ex. est soumise à quelque 300 réglementations !); les nouveaux moyens technologiques apportent des solutions à certains problèmes environnementaux ou en matière d'inégalité ; enfin, le capital joue un rôle s'il est alloué aux entreprises qui sauront drastiquement réduire leur émissions, les positionnant de manière

plus favorable que leurs concurrents. C'est indéniablement l'un des grands facteurs de transition.

« Nous ne sommes pas investis d'une mission divine, insiste Patrick Odier. Nous sommes des fiduciaires qui allouons des capitaux de tiers à des investissements que nous leur recommandons. Cette allocation doit être effectuée de manière efficace. Or, l'investissement durable a pour but d'identifier les entreprises les plus aptes à opérer dans une économie neutre en carbone. »

Et de démontrer que les rendements sont supérieurs du fait que les modèles sont moins coûteux en dommages et le risque, inférieur : en effet, des secteurs qui deviendraient non grata dans les prochaines années pourraient constituer des risques dans un portefeuille. C'est, par exemple, le cas du charbon lorsqu'un gouvernement décrète qu'il est banni des sources d'approvisionnement.

Analyser pour allouer

La finance durable s'appuie sur une analyse holistique des entreprises, selon trois axes pour Lombard Odier. Après la prise en compte de la capacité financière globale de l'entreprise et sa rentabilité, sont analysées les pratiques réelles à l'aune des trois critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance); cela implique de regarder quelles actions ont été déployées par les entreprises, pour

manière de faire naître de nouvelles entreprises. « Les institutions qui définissent les ODD¹ côtoient, à Genève, les acteurs qui détiennent des capitaux : c'est une chance inégalée de favoriser l'émergence de nouvelles entreprises en collaboration avec les acteurs de l'économie réelle ».

Bien sûr, les opportunités qui s'ouvrent dans l'économie réelle sont à plus long terme, ce qui signifie que l'investisseur doit être prêt à accepter un certain risque. « Le but de SFG, explique John Tidmarsh, est d'amener de nouveaux entrants sur ce marché ».

Le mariage de la finance et de l'esprit de Genève

Créée en 2008 par une quinzaine de professionnels de la finance, SFG est une association dont l'objectif est de faire le lien entre les marchés financiers et l'esprit et les valeurs de la Genève internationale. www.sfgeneva.org

Conserver le « first-mover advantage »

La Suisse – et Genève – sont le berceau de certaines activités financières durables telles que le micro-crédit ou la finance d'impact.² On peut citer les créations de BlueOrchard, Symbiotics ou encore de la fondation Ethos, créée en 1997 par une caisse de pension publique et une caisse de pension privée dans le but de promouvoir l'investissement socialement responsable.

Si la Suisse jouit d'un avantage car elle est entrée tôt sur le créneau de la finance durable, elle a pris

du retard en matière d'épargne institutionnelle. La Scandinavie, le Canada ou encore les Pays-Bas l'ont prise de vitesse. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, il manquait des indicateurs. Le premier, lié au réchauffement climatique, n'étant apparu qu'en 2015, lors de la COP 21. Ensuite, il y a eu la crainte de sacrifier du rendement pour des raisons idéologiques : la prudence suisse était à l'œuvre.

Genève, quant à elle, dispose d'un atout unique : les organisations internationales et non gouvernementales qui définissent des standards internationaux de manière crédible sont toutes à Genève, de même que le SDG Lab³.

Affronter les prochains défis

Loin d'être un sous-secteur de la finance, la finance durable est une transformation du modèle de la banque d'investissement. Et elle est là pour ... durer, ainsi qu'en témoigne la demande soutenue des clients. Néanmoins, pour Patrick Odier, « tout l'enjeu réside dans un dialogue constructif avec les entreprises, dont certaines craignent de ne pas pouvoir être acteur de cette transition. Le rôle des établissements de crédit à cet égard est très important. »

Il estime que la définition des coûts est également très importante : « Le jour où on pourra associer un prix à la nature, celui-ci pourra être intégré aux processus de production. La Suisse peut jouer un rôle dans cette définition », ajoute-t-il. ■

Créer de nouveaux business

Pour John Tidmarsh, directeur exécutif de Sustainable Finance Geneva (SFG), qui vient de tenir son Assemblée générale dans les locaux de la Maison de l'économie, la finance durable est avant tout une

L'événement **Building Bridges**, qui s'est tenu pour la première fois en octobre 2019, réunit des acteurs tant privés que publics pour avancer dans la réalisation des 17 Objectifs du développement durable (ODD) pour 2030. Figurait notamment au programme le 4^e sommet SDG Finance Geneva Summit, organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), avec la contribution de la CCIG. Une deuxième édition est prévue pour l'automne 2021.



Consulter également le chapitre 8 consacré à la finance durable de l'étude « Développement durable : bonnes pratiques et plus-value pour les entreprises », 2019, CCIG-BCGE en collaboration avec l'OCSTAT (voir sur la page www.ccig.ch/publication, rubrique « Autres publications »).

¹ Objectifs du développement durable. ² Investissement qui a comme premier objectif une réponse à un besoin social. ³ SDG Lab est une initiative multipartite pour la mise en œuvre des ODD, dirigée par l'Office des Nations Unies à Genève.

COMMERCE LOCAL

Le digital, le meilleur ami des commerçants ?

Les commerçants genevois ne sont pas toujours dotés des meilleurs outils digitaux qui soient. L'investissement dans la technologie ne fait pas tout, les bonnes pratiques comptent pour beaucoup.



« Il ne faut pas se sentir mal à l'aise face à la digitalisation, l'essentiel est de préserver son cœur de métier », explique d'emblée **Matthieu Salvy**, fondateur de Tremplin, société spécialisée dans le digital.

Créer un site internet efficace à moindre coût est tout à fait envisageable. Mais pour le néophyte, il n'est pas toujours facile de savoir par où commencer. Le plan d'actions vers une solution digitale se fait en quatre étapes : la définir pour son business, se fixer un objectif précis (temps et budget à consacrer), établir les missions concrètes à suivre et en expérimenter le concept. Les cinq conseils de base que l'on peut donner aux commerçants ? Communiquer régulièrement ; personnaliser son message ; le faire évoluer ; raconter une histoire et enfin utiliser les canaux de communication adaptés

aux circonstances. En fonction du contenu, le commerçant privilégiera l'e-mail ou le SMS pour diriger son client vers sa plateforme digitale.

Trois voies sont possibles : le monocal, à savoir la vente soit en magasin soit via un site web ; le multicanal qui additionne les deux et l'omnicanal qui les combine. Mais la crise du Covid-19, qui a encouragé les commerces à diversifier leurs sources de revenu et les canaux disponibles, fait privilégier la troisième.

La fidélisation du client est un autre élément capital, que ce soit par un service personnalisé, des offres spéciales ou des événements. « Dans les stratégies d'entreprise, il est important de posséder son propre site internet et qu'il soit bien conçu pour donner envie au client. Le fait

de s'appuyer sur des plateformes communes du type « Genève Avenue » (geneveavenue.ch) constitue un atout de taille, mais il faut bien les connaître avant de se « lancer », prévient Matthieu Salvy. Le digital n'est pas non plus une formule magique immédiate : on estime que seuls 3 % des visites sur le site de magasins aboutissent directement à un achat.

Un essor de l'e-commerce confirmé

Comme l'indique l'Office fédéral de la statistique, le e-commerce s'intensifie : en 2019, 70 % des Suisses avaient effectué au moins un achat en ligne ces trois derniers mois, contre 56 % en 2014. Un site internet présente une série d'avantages pour les PME et les start-up : elle élargit sa clientèle traditionnelle en attirant des cibles plus jeunes, elle offre une expérience d'achat en continu et elle permet de se faire connaître à l'international. D'ailleurs, le récent confinement dû à la pandémie a permis d'expérimenter l'atout d'une flexibilité d'achats on line. Des éléments encourageants, mais qui ne doivent pas faire oublier l'importance de bien analyser sa propre situation avant de se lancer aveuglément dans cet investissement de temps et d'argent.

Lancée fin 2018 pour contrer les géants de la vente en ligne comme Amazon, la plateforme « Genève Avenue » est désormais bien

implantée au bout du lac. La crise sanitaire n'a pas contrarié ses plans, bien au contraire. Comme le remarque son co-fondateur **Sébastien Aeschbach**, directeur du magasin de chaussures éponyme, « cette période a, à la fois, servi d'accélérateur pour la consultation on line et modifié provisoirement le modèle d'affaires de la plateforme ». Il est vrai que « Genève Avenue » est apparue avant le Covid afin d'intensifier les commandes en ligne pour les commerçants locaux et elle a plutôt servi durant le semi-confinement à faire des livraisons à domicile ou à l'emporter. Mais cela a profité davantage aux maraîchers et artisans qu'au secteur de la mode. Néanmoins, ce vecteur est plus à considérer généralement comme un complément utile que comme une substitution du magasin physique, incontournable.

De nouvelles plateformes se développent

De son côté, **Anne-Christine Duss**, directrice de l'agence de communication atelierssud, s'apprête à créer avec d'autres partenaires, pour début 2021, un site internet destiné aux petits commerçants au modèle traditionnel. Une impulsion qui est née ce printemps suite à la chute de la publicité et après discussion informelle avec la Fondetec. « Il est temps pour nombre de commerçants de se poser les bonnes questions et de se lancer sur les supports digitaux », souligne Anne-Christine Duss.

Autre portail récent dans ce domaine, NOW Geneva (nowgeneva.com) : une plateforme média dédiée au commerce de proximité créée sous l'impulsion de **Laëticia Cadiou-Artal**. Cet ancien mannequin et spécialiste de la mode s'est spécialisée en repositionnement de marques. Elle a aidé la Fnac à s'implanter en Suisse, développé de nouvelles idées de Salons pour Palexpo et, plus récemment, contribué à lancer un magazine en ligne lié à l'horlogerie. Cette dernière expérience lui aura permis de comprendre l'importance qu'il y a à soutenir les boutiques et les détaillants, et non plus seulement les marques, même si aujourd'hui de nombreuses jeunes marques viennent rejoindre la plateforme média. Laëticia Cadiou-Artal a fondé NOW Geneva, au départ un magazine, pour mettre en avant les plus petites boutiques, les accompagner dans leur transformation digitale et dans leur positionnement sur les réseaux sociaux. « Ces boutiques n'ayant que peu de budget pour communiquer et s'imposer commercialement, il fallait trouver un outil intelligent, posséder une stratégie d'e-marketing pour se démarquer, c'est-à-dire savoir identifier son produit et le mettre en avant », explique-t-elle. Aujourd'hui plus de 10 000 abonnés à la newsletter et 300 lecteurs par jour suivent NOW Geneva, une clientèle en partie issue des boutiques membres. Grâce au succès genevois, NOW se lancera bientôt à Lausanne. ■



Retrouvez l'envie de voyager

Envolez-vous pour une escapade spontanée.



www.gva.ch/reprise

GENÈVE
AÉROPORT

RESTAURATION

« Ce qu'on demande ? De nous laisser travailler ! »



Interview de Laurent Terlinchamp, président de la société des cafetiers-restaurateurs-hôteliers de Genève, à propos des relations avec les pouvoirs publics durant la pandémie.

Comment votre société a-t-elle vécu cette crise sanitaire ?

La crise a forcé chaque établissement à travailler différemment et à réinventer le monde de demain. Ce qui est dur, c'est de ne plus pouvoir exercer correctement son métier, même si on a fait tout juste. On a vraiment l'impression d'avoir été oublié par les autorités cantonales; on attendait un minimum de compassion. Au lieu de cela, on nous a fixé des règles intransigeantes et adressé des communiqués lacunaires.

Mais qu'aurait dû faire l'Etat, selon vous ?

Il aurait dû dépêcher un délégué pour informer les associations faitières, qui sont aptes à faire appliquer elles-mêmes les mesures auprès des membres. Nous représentons plus de 1500 des 2400 établissements du canton.

Quelles aides concrètes des autorités avez-vous reçues ?

En fait, les seuls soutiens publics ont été l'aide aux loyers – négociée avec les propriétaires – et le cautionnement de la FAE (Fondation d'Aide aux Entreprises). Le conseiller d'Etat Mauro Poggia a présenté le système des RHT (Réduction de l'Horaire de Travail) comme un cadeau aux employés, alors que c'est un dû, puisque l'on cotise pour cela. Et ce que l'on ignore souvent, c'est le décalage qu'il y a eu dans certains cas entre la déclaration du chômage partiel et l'obtention effective de l'allocation: il dépassait parfois allégrement le délai prévu d'un mois.

Mais les cafetiers-restaurateurs ont-ils fait preuve d'agilité ?

Oui. Ceux qui refusent de le faire auront du mal à tenir dans les deux prochaines années, alors que le service à l'emporter représentera jusqu'à 50 % du volume traité. Mais il faut arrêter les tracasseries administratives et nous laisser travailler; on ne demande rien de

plus! Les professionnels savent ce qu'ils ont à faire, ils réclament juste des conditions cadre claires. Pourquoi faire peser sur eux des craintes inutiles? En se concentrant sur leur cœur de métier, ils pourront reprendre confiance.

Qu'est-ce qui a surtout manqué à l'Etat, à vos yeux ?

Le problème, c'est avant tout l'absence de communication et le manque de vision. Avant l'apparition du Covid, il y avait déjà des difficultés; cela a surtout constitué un accélérateur.

Mais avez-vous des raisons d'espérer à un avenir meilleur ?

Oui, il y a plein d'éléments qui me rendent optimiste: de plus en plus de tenanciers font preuve de résilience. Beaucoup misent sur la qualité de leur décoration et de leurs plats, engagent des employés qualifiés. Plus que les tracasseries bureaucratiques, ce que j'aimerais retenir de cette période, c'est le professionnalisme des indépendants genevois. ■

Témoignage de Benjamin Marais co-gérant du Philanthrope (boulevard des Philosophes)

« En début de pandémie, le principal problème a été de bien comprendre les formulaires administratifs, de savoir à qui s'adresser et quels seront nos différents droits en termes d'aide financière. Nous avons eu par exemple une demande refusée car jugée incomplète, ce qui nécessite de refaire la démarche. Rien d'insurmontable en soi, mais ce n'est pas facile lorsque l'on n'a jamais fait cela auparavant. De plus, il faut savoir adapter son organisation du jour au lendemain. Dans notre entreprise de sept collaborateurs, il faut prendre en compte les employés mis en RHT, donc des priorités s'imposent. Nous mettons l'accent sur les mesures sanitaires et les différentes mises en places (cuisine et salle). La paperasse, elle, passe au second plan. Comme d'autres, on prend inévitablement du retard sur les démarches ou factures. On a surtout hâte que nos clients reviennent nous voir comme avant ».

INDUSTRIE GENÈVE

La protection des données et son cycle de vie

Le magazine « Le Monde de Demain » diffusera début novembre sur Léman Bleu sa 17^e émission, qui traitera du « voyage des données ». Cette émission comprendra l'interview en

plateau de Pascal Eichenberger, de Winbiz Cloud.

Dans le reportage, on entendra Thomas Jacobsen, responsable communication d'Infomaniak, et

Gérard Sikias, co-fondateur et CEO de Safe Host SA. ■


INDUSTRIE-GENÈVE.CH
#LE MONDE DE DEMAIN

Pour voir la 16^e émission du « Monde de demain », qui porte sur le luxe et la durabilité, cliquez sur: <https://tinyurl.com/lemondededemain16>



TRAFIC DES PAIEMENTS

La QR-facture, nouvel outil au service des entreprises !

Récapitulé Compte / Payable à CH40 3234 4123 0001 7777 0 Jean-Jacques Genevois Rue de Genève 1 1200 Genève Référence 21 12345 54321 12345 14300 09017 Payable par Julie Genevois Rue de Genève 1 1200 Genève Monnaie Montant CHF 1 900.00 Point de dépôt	Section paiement  Monnaie Montant CHF 1 900.00	Compte / Payable à CH40 3234 4123 0001 7777 0 Jean-Jacques Genevois Rue de Genève 1 1200 Genève Référence 21 12345 54321 12345 14300 09017 Informations supplémentaires Ordre du 10 juillet 2020 Payable par Julie Genevois Rue de Genève 1 1200 Genève
--	--	---

Exemple de QR-facture.

La digitalisation révolutionne le système des paiements en Suisse. Un changement de pratiques à intégrer, certes, mais avec de multiples avantages à la clé.

D'ici quelques années, en Suisse comme ailleurs en Europe, il en sera définitivement fini du vénérable bulletin de versement, que ce soit le CCP rose ou le BVR orange. Les 2 bulletins vont fusionner en un seul et même document: la QR-facture. Introduite en Suisse le 30 juin dernier, les entreprises peuvent commencer à la distribuer. « Ce nouveau mode de paiement interviendra toutefois progressivement », rassure Kévin Nicod, responsable e-Channels projet de la Banque Cantonale de Genève (BCGE).

La QR-facture, qu'est-ce que c'est ?

La QR-facture remplacera à terme les bulletins de versement actuellement en usage pour les paiements en CHF et en EUR. Comme son nom l'indique, sa particularité réside dans l'affichage d'un QR code remplaçant la ligne de codage en bas du bulletin et contenant toutes les données importantes du paiement de manière cryptée. Distribuée sous format PDF, elle peut être éditée avec ou sans référence. En pratique, l'émetteur peut générer ses QR-factures via un logiciel comptable (compatible ISO

20022) ou via e-banking (QR-facture sans référence uniquement).

Le destinataire peut, quant à lui, payer sa facture par voie postale, aux guichets de la poste, via différents canaux numériques (e-banking, mobile banking) et via des outils de scannage pouvant être reliés à un logiciel comptable. L'intégration numérique de toutes les informations de paiement dans un QR code réduit les erreurs de lecture et les opérations manuelles. Elle facilite et simplifie ainsi le traitement et le processus de facturation dans son ensemble tout en diminuant les coûts à moyen terme.

Les évolutions avec ISO 20022

L'introduction de la QR-facture constitue la dernière étape de l'harmonisation des trafics de paiement en Suisse et en Europe. Dès 2017, un nouveau processus de virement est mis en place. Un an plus tard, un nouveau système de prélèvement est proposé via eBill, qui constitue une simplification et une automatisation du système de facturation pour les entreprises et les particuliers. Parmi les établissements financiers, la BCGE a été l'un des précurseurs en Suisse à adopter la norme ISO 20022. « C'est une simplification des flux de paiements à tous les échelons, pour les entreprises et les particuliers », estime Kévin Nicod. ■

« Parlons économie »

Un rendez-vous dédié à l'économie et aux entreprises genevoises
tous les jeudis de 14h à 15h sur RADIO LAC



GRAND PRIX DE L'ÉCONOMIE

Solidarité et résilience récompensées



De g. à dr. : Vincent Subilia, directeur général de la CCIG; Cédric Alfonso, président de Genève-Cliniques; Nicolas Froelicher, vice-président de Genève-Cliniques; Gilles Rufenacht, membre du Comité Genève-Cliniques; Bertrand Levrat, directeur général des HUG; Hélène Gache, directrice de l'OPI; Pierre Maudet, conseiller d'Etat, et Michel Balestra, président du Jury.

Le 22 septembre dernier, le Prix de l'économie et le Prix de l'innovation 2020 ont été remis par la CCIG, l'Etat de Genève et l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) lors d'une cérémonie au BFM.

La crise sanitaire a ébranlé violemment l'économie, comme celle de tous les Etats touchés. Si un semblant de normalité est réapparu depuis la fin du printemps, il est évident que les conséquences ne s'en déploient que maintenant, alors qu'une totale incertitude règne toujours et perdurera de nombreux mois encore.

Dans ces conditions, le jury a décidé d'attribuer symboliquement le Prix 2020 de l'économie genevoise à l'ensemble des entre-



prises genevoises, pour les féliciter du courage avec lequel elles affrontent cette crise et saluer leur résilience et leur faculté d'adaptation.

Quant au Prix de l'innovation, il a été remis conjointement aux **Hôpitaux universitaires de Genève** et à **Genève-Cliniques**, l'association des cliniques privées

genevoises, pour leur collaboration exemplaire dans la crise sanitaire. Pour la première fois depuis 25 ans, ces institutions ont œuvré main dans la main afin de faire face, ensemble, au pic de la crise du coronavirus, ce qui a permis à Genève de conserver un système de santé performant durant cette période surchargée. ■



Depuis la création de ces deux Prix en 2012, le Jury était présidé par **Michel Balestra**, avec un engagement sans faille auquel Vincent Subilia, directeur général de la CCIG a rendu un vibrant hommage. Le Grand Prix de l'économie a été l'occasion pour lui de passer le flambeau et c'est Anne-Sophie Dunand-Blaesi, directrice générale d'Aprotec, qui a accepté de relever le défi.

FORMATION

Prix CCIG pour une apprentie méritante



Investie dans la vie de la cité au sens large, la CCIG attribue des prix dans des filières économiques, à divers niveaux de formation de l'enseignement secondaire, supérieur et de la formation continue.

C'est dans ce cadre qu'elle a remis le prix spécial de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue pour 2020 à **Sandra Raquel Da Moura Vaz Mendes**, employée de commerce CFC. Ce prix est attribué à une personne particulièrement méritante, qui aura fait preuve de volonté et de ténacité pour mener à bien son apprentissage.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La CCIG et réalise s'associent pour l'économie et l'emploi



De gauche à droite : Cécile Marguerat, chargée de Communication et Relations publiques de réalise; Vincent Subilia, directeur général de la CCIG; Alexandra Rys, directrice Communication de la CCIG; Laurence Monnard et Jérôme Despont, membres de la Coordination/Direction de réalise.

La CCIG et réalise, qui a reçu un Prix spécial du Jury à l'occasion du Grand Prix de l'économie genevoise en 2019, ont conclu un partenariat destiné à créer des synergies au profit des entreprises membres de la CCIG et des personnes formées par réalise.

Les deux organisations entendent ainsi contribuer à la relance économique de Genève, notamment en soutenant l'emploi grâce à des solutions pour faciliter le recrutement et l'accès aux compétences pour les entreprises genevoises.

La formation constitue un autre axe de ce partenariat, en particulier la formation à la digitalisation conçue pour accompagner les PME dans leur transformation numérique. Fondée en 1984 dans le but de faciliter l'accès au marché de l'emploi du travail par la formation pratique et le placement direct en entreprise, réalise (www.realise.ch) emploie aujourd'hui 100 collaborateurs et dispose de 170 places de formation, lui permettant de former 450 candidats par an.

Les enseignements se déroulent généralement sur six mois. Pendant cette période, les candidats sont formés sur des compétences

techniques et relationnelles (*soft skills*) par des professionnels du métier et accompagnés par un conseiller en ressources humaines.

Ils développent et valident leurs compétences métier en travaillant sur des mandats de sous-traitance et en suivant des stages pratiques dans d'autres entreprises partenaires.

À l'issue de leur parcours, les job-coachs de réalise sont ainsi en mesure de proposer aux entreprises des candidats formés et testés.

Réalise fonctionne aujourd'hui avec un budget avoisinant 10 millions de francs, dont 60 % proviennent des mandats de formation et 40 % par la vente de biens et services.

Ses domaines d'expertise se sont étendus progressivement et couvrent désormais l'industrie (horlogerie et électro-mécanique), la logistique (e-commerce et gestion de stock), la blanchisserie et le nettoyage, le jardinage et l'entretien extérieur ainsi que, depuis 2018, le numérique (développement web).

Parmi ses prestations, réalise revalorise PC et smartphones, contribuant ainsi à l'économie circulaire pour la transition écologique. ■

La CCIG est désormais aussi sur Instagram



RESSOURCES HUMAINES

Des collaborateurs prêts pour la retraite

Fondation à but non lucratif créée par HR Genève, les Rentes Genevoises, la CCIG et la Fédération des entreprises romandes Genève, la fondation Force Nouvelle propose toutes sortes d'activités pour bien préparer le passage à la retraite. Permettre à son employé de prendre du temps pour préparer sa retraite est une responsabilité sociale de l'entreprise.



Quitter la vie active n'est pas une étape facile à franchir pour tout le monde. Le travail a pu prendre une place plus importante dans la vie de certains, qui craignent alors de se sentir inutiles du jour au lendemain, alors que d'autres attendent l'heure de la retraite avec impatience pour réaliser leurs projets personnels. Face à ce changement de vie et ce temps libre mis à disposition, il est facile de perdre pied et de couper les liens avec une partie de son entourage. Ce n'est un secret pour personne, préparer cette nouvelle vie est primordial afin que sa retraite ne devienne pas sa meilleure ennemie.

La fondation Force Nouvelle s'engage depuis plus de 40 ans dans ce domaine. Son état d'esprit : apprendre aux futurs retraités à prendre conscience de leur potentiel, encore bien trop souvent ignoré, et du champ du possible qui s'offre à eux. Selon la fondation, ils ont en eux encore beaucoup de possibilités d'apprentis-

sage. L'important étant bien entendu que chacun trouve son nouveau rythme de croisière.

Des formations sur mesure

Pour ce faire, Force Nouvelle propose deux cycles de formation par année. L'un au printemps, le second en automne. Ils ont lieu à Genève au Théâtre de l'Espérance. Chaque cycle est aménagé selon des horaires qui permettent aux participants, encore en emploi, de conjuguer travail et formation dans les meilleures conditions.

Les séminaires et ateliers dispensés dans le cadre de cette formation couvrent tant des domaines terre à terre, tels que la gestion de ses assurances et de ses économies ou encore la formation à l'université, que des domaines liés à la personne afin de répondre aux besoins et parcours de vie de chacun. Certains cours dédiés à la gestion

de la santé prennent tout leur sens lorsque l'on pense aux métiers physiques. D'autres traitent plus de la gestion de la vie sociale, qui est également la base d'une retraite réussie. Tous sont animés par des intervenants renommés – médecins, professeurs, biologistes, avocats, philosophes et professionnels du droit matrimonial, des successions, du sport, de l'alimentation ainsi que de la sécurité.

À une époque où le concept de management durable se répand dans le monde de l'entreprise, il est essentiel que les directions et les départements de ressources humaines et formation proposent de manière proactive aux collaborateurs une formation spécifique à leurs besoins. C'est aussi une bonne carte de visite pour l'entreprise, comme en témoignent les témoignages des collaborateurs qui ont bénéficié de ce programme. ■

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS AUX SÉMINAIRES 2021 : www.force-nouvelle.ch

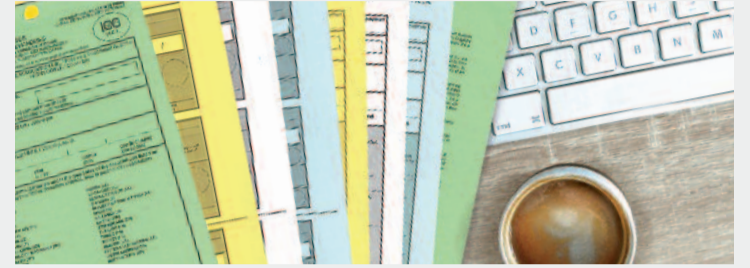
En raison de l'évolution des mesures sanitaires décrétées par les autorités, merci de vérifier le programme des événements et les conditions de participation sur le site web de la CCIG.

Mercredi 18 novembre 2020 de 8h45 à 11h45
CCIG, bd du Théâtre 4, Genève



AGENDA

Formation Export : Carnets ATA



Document douanier international, le carnet ATA permet d'importer temporairement des marchandises sans payer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et les droits de douane.

Les carnets ATA sont délivrés et acceptés dans la plupart des pays du monde. La CCIG, qui délivre près de 3000 carnets ATA par an, organise ce séminaire à l'intention des personnes désireuses d'apprendre à établir un carnet ATA.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

CCIG

Une application et un accès à une « place de marché »



Cette application pour smartphones (iPhone et Android) est gratuite et ouverte à tous. En partant d'un menu principal en huit cases, elle permet de consulter l'agenda des événements et de s'y inscrire. Elle donne accès aux publications de la CCIG, directement ou par téléchargement, et à divers podcasts.

Cette application dresse le portrait de la CCIG, avec ses missions, et liste les prestations de son service politique. Elle détaille ses services de

base, en particulier ceux liés à l'Export. Mais ce n'est pas tout : son onglet Communauté mène à la « place de marché » et aux offres mises à disposition avec la nouvelle Cartapulse by CCIG.

Réservée aux Membres de la CCIG, cette carte leur permet de proposer aux autres Membres des offres spéciales, telles que rabais ou prestations sur mesure. Elle leur donne également accès à toutes les offres qui figurent sur la plateforme de Cartapulse (cartapulse.ch). ■

Mardi 10 novembre 2020 de 7h30 à 10h - CCIG

Indépendants, Chefs d'entreprise, comment bien préparer votre retraite ?

Préparer sa retraite, c'est prendre un certain nombre de décisions aujourd'hui pour permettre de maintenir son niveau de vie le jour où nous ne sommes plus en activité. Le système de retraite peut paraître complexe et les choix peuvent être différents selon le statut.

Au bénéfice de plus de 30 ans d'expérience, les experts d'Opsion apporteront leurs conseils et aideront à y voir plus clair parmi les solutions à disposition.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch/agenda



AGENDA

La place de marché de la CCIG



Activez votre carte de Membre et accédez à une place de marché virtuelle et à ses offres préférentielles !

Voir les offres sur : www.ccig.ch/Membres/Communaute

PARTENAIRE

Intégration ou installation audiovisuelles pérennes, une évolution naturelle pour Skynight

Active en Suisse romande depuis 35 ans, la société Skynight est plus connue pour ses prestations lors des grands événements culturels ou « corporate » de notre région que pour ses prestations en matière d'intégration ou d'installation audiovisuelles fixes. Mais, depuis quelques années maintenant, le savoir-faire et les connaissances des technologies pointues que nous avons acquises dans le domaine de l'événementiel sont une vraie plus-value pour ces projets où le matériel reste affecté à une même fonction et à une même place plusieurs années. Avec un portfolio de réalisations s'étoffant toujours davantage, c'est un département pleinement dédié à l'installation que l'entreprise a décidé de développer.



Campus Biotech.

Centres de congrès et salles de conférence, musées ou parcours didactiques, centres commerciaux et magasins, théâtres et salles polyvalentes sont autant de terrains de jeu où Skynight a fait ses preuves en apportant conseils et originalité dans le déploiement de solutions innovantes et évolutives.

Dans une société tournée vers le digital où avec un simple smartphone presque tout devient contrôlable et intuitif, les outils audiovisuels servent à accueillir, guider, informer et à interagir dans tout type d'environnement. Car la lumière, le son et surtout l'image sont des vecteurs de communication au service du lieu que l'architecte, le designer, le muséographe ou le scénographe ont imaginé. Un dispositif mis en place en réseau est programmable à souhait et peut offrir des combinaisons multiples si nécessaire, tant dans un auditorium que dans de petites salles de réu-

nion ou dans des zones d'accueil et d'exposition.

Agilité, discrétion, fiabilité

Le domaine de l'image évolue toujours plus vite et en attendant l'arrivée des dalles OLED transparentes qui se poseront où l'on veut, les dalles LED (déjà conventionnelles) s'assemblent à volonté pour créer des écrans aux dimensions désirées. Les vidéo-projecteurs à ultra courte focale deviennent d'une discrétion absolue pour que faisceaux éblouissants et ombres portées ne soient plus qu'un lointain souvenir. Quant à la visioconférence devenue si nécessaire, désormais disponible en haute définition et sans latence, elle est un must pour que les intervenants ne disparaissent du panel d'images en pleine séance à distance... Concernant le son, des mesures et projections acoustiques permettent de définir précisément les dispositifs et les équipements adaptés pour les meilleurs rendus,

où que l'on se trouve. Les concepts 3D ou « son binaural » apportent une nouvelle dimension dans la perception auditive, et des systèmes HF légers de microphones facilitent la prise de parole avec une qualité et une transmission parfaites.

Skynight a fait ses armes dans le domaine du spectacle, où le matériel est transporté, monté puis démonté puis encore transporté et remonté en permanence, où il est aussi parfois soumis à des conditions météorologiques difficiles, des modes d'utilisation différents, un

éventail d'applications en tout cas bien plus large que sa fonction première. Et que le matériel soit à usage professionnel ou semi-professionnel, son emploi dans l'événementiel exige une appréhension parfaite de ses capacités technologiques pour l'associer à d'autres technologies et fournir des solutions créatives, innovantes et fiables.

Quel que soit le secteur d'activité, les outils doivent être performants, mais surtout compatibles avec les ambitions affichées et les évolutions constantes. Quelle que soit la dimen-

sion du dispositif déployé, une compréhension parfaite des besoins et une connaissance pointue des technologies offrent la meilleure garantie pour une installation audiovisuelle pérenne de qualité. Si notre travail de veille technologique nous permet de proposer des solutions agiles et variées, la fiabilité reste le maître-mot de toutes nos démarches. ■



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
www.skynight.com



Musée Camille bloch.



DAY-DATE

Montre de choix des personnalités politiques, des dirigeants et des visionnaires depuis 1956, la Day-Date a été la première montre à afficher, en complément de la date, le jour de la semaine en toutes lettres. Disponible exclusivement en or 18 ct ou en platine dans un choix de 26 langues, elle continue d'écrire sa légende en tant que véritable symbole de prestige.

#Perpetual



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE 40
EN OR GRIS 18 CT



AGENDA

Jeudi 19 novembre 2020 de 8 h à 10 h
CCIG, bd du Théâtre 4, Genève



Formation réservée aux Membres

Le réseautage productif : comment rencontrer l'autre

Pour profiter efficacement de rencontres telles que celles faites lors des manifestations organisées par la CCIG, mieux vaut disposer de quelques outils et avoir l'attitude du réseuteur. Au travers d'exercices pratiques, cet atelier permet d'approcher des contacts, nouveaux ou connus, de manière à construire et maintenir des relations d'échange et d'entraide mutuels.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

RÉSEAUTAGE D'AFFAIRES



17h30 de la Chambre

Mardi 24 novembre 2020 de 17 h 30 à 19 h 30

à la CCIG, bd du Théâtre 4, Genève

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

Jeudi 4 février 2020
IMD Business School, Lausanne



Swiss Board Institute

Journée du Conseil d'administration



La Journée du Conseil d'administration s'adresse aux membres de conseils d'administration et de directions générales d'entreprises cotées et non cotées de Suisse Romande. Elle leur propose un forum pluridisciplinaire de qualité consacré à la fonction d'administrateur.

Les administrateurs d'une entreprise membre de la CCIG bénéficient d'un rabais de 200 francs sur les frais d'inscription.

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

PLATINE

SKYNIIGHT

OR

BCGE **Groupe Mutuel**
Assurances
Versicherungen
Assicurazioni

CGNI **TGV Lyria** **GONET** **175**
BANQUIERS 1845 2020

ARGENT

m3 GROUPE **devillard** **swisscom**

école-club **MEDIAONE** **BeVisible**
CONTACT
GLOBAL REACH, LOCAL TOUCH
SWISS

BRONZE

Allianz **PROTECTAS** **PSS** **BDO** **eu Business School**
IT solutions SA

easyJet **P&G** **SWISS RISK CARE** **integral** **BALESTRAFIC**
Our independent + your best insurance

JTI **fert** **FLORIMONT** **SIG** **TUB**
SINCE 1871 TP PUBLICTE SA

Mercredi 2 et 9 décembre de 18 h à 20 h
CCIG, bd du Théâtre 4, Genève



Repenser la mobilité dans son entreprise

Que ce soit pour des raisons économiques, environnementales ou même sanitaires, les entreprises sont amenées aujourd'hui à reconsidérer les déplacements de leurs collaborateurs. Dans ce contexte, la CCIG a le plaisir de proposer à ses Membres une formation répartie sur deux soirées consacrées aux plans de mobilité d'entreprise.

L'objectif de ce séminaire est **d'accompagner toute entreprise souhaitant établir un plan de mobilité** et de présenter les outils disponibles pour les réaliser, les meilleures pratiques dans le domaine et les possibilités offertes par le télétravail.

L'évènement sera animé par trois spécialistes de la mobilité :

- *Chrystelle Charat, directrice de l'Unité de développement et perspectives à l'Office cantonal des transports du canton de Genève.*
- *Giorgio Giovannini, directeur du bureau de conseil Mobilidée, spécialiste de la mobilité d'entreprise.*
- *Luc Jacquet, senior consultant chez Sofies, spécialiste de l'accompagnement des entreprises dans l'utilisation du télétravail.*

PROGRAMME ET INSCRIPTIONS : agenda.ccig.ch

En raison de l'évolution des mesures sanitaires décrétées par les autorités, merci de vérifier le programme des événements et les conditions de participation sur le site web de la CCIG.

IMPRESSUM

CCIGinfo

Bulletin d'information destiné aux Membres de la CCIG.
Paraît 11 fois par an, 3800 exemplaires

Responsable d'édition :
Alexandra Rys

Rédaction :
Mohamed Atiek, Karin Byland, Fabienne Delachaux, Nicolas Grangier, Nathalie Hardyn, Alexandra Rys, Erik Simonin

Publicité :
HP media SA, tél. 022 786 70 00

Conception : ROSS graphic design

Impression : Atar Roto Presse SA, Satigny
Informations :
publications@ccig.ch

ccig
Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève

4, boulevard du Théâtre - 1204 Genève

Adresse postale
Case postale 5039 - 1211 Genève 11
Tél. 022 819 91 11 - Fax 022 819 91 00



ENTREPRISES

Nouveaux partenariats

Pour une offre encore plus complète



Ecole-club Migros Genève
Secteur Entreprises
+41 58 568 81 00

ecole-club.ch/entreprises

